

ANSEJ

230 000 postes de travail en dix ans

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) a célébré la semaine dernière ses dix années d'existence. Un dispositif mis en place pour répondre aux ambitions des jeunes chômeurs, auxquels une occasion est offerte pour réaliser leurs projets.

Durant cette période, l'Ansej a financé 82 000 projets, pour un investissement financier évalué à 160 milliards de DA.

De ces derniers ont été créés 230 000 postes de travail permanents, l'équivalent de 23 000 emplois par an, sans toutefois compter tous les postes créés et disparus en milieu de chemin. Ce sont là quelques chiffres avancés, hier, par M. Hadjab Tayeb, secrétaire général de l'Ansej, invité à l'émission "Fi El Wadjha", de la chaîne I.

L'émission devait recevoir le directeur général de l'agence, M. Abdelghani Mebarek, retenu par les assises de la stratégie industrielle.

Faisant le bilan de ces dix années passées au service des jeunes chômeurs, le représentant de l'Ansej a estimé que celle-ci a déployé des efforts considérables pour assurer les meilleures conditions d'accompagnement et de soutien dans la réalisation des étapes des projets de micro-entreprises. Ces mêmes micro-entreprises qui, aujourd'hui constituent un tissu solide dans l'économie nationale. Pour une meilleure évaluation, l'Ansej a entamé une étude de son dispositif, dont les résultats seront connus d'ici la fin de l'année. Cette étude permettra d'évaluer l'environ-

nement financier et économique dans lequel évolue le dispositif. M. Hadjab a tenu, particulièrement, à saluer l'effort des banques publiques qui ont accompagné ce dispositif par un investissement de 90 milliards de dinars. Les collectivités locales ont montré également un intérêt particulier à cette agence, en soulignant les besoins locaux à l'Ansej, afin de les intégrer dans les projets à promouvoir. L'exemple des transports en commun a été éditant.

L'Ansej a permis aux collectivités locales de respirer, en finançant l'acquisition par des particuliers des véhicules de transport en commun. Les services occupent, en fait, 80% des projets de l'Ansej. "Nous sommes un pays en pleine croissance, même ce que nous mettons en place

comme projets ne suffisent pas de couvrir les besoins en matière de services", a souligné l'invité de la chaîne I.

L'accompagnement assuré par l'Ansej intègre en grande partie le volet formation qui est une nécessité absolue pour la gestion de projet. "Les jeunes chômeurs sont certes ambitieux et compétents, mais nous les formons à devenir des chefs d'entreprise, c'est là une garantie de la pérennité du projet", fait-il remarquer. Interrogé sur les jeunes chômeurs qui n'ont pas les compétences requises pour bénéficier du dispositif de l'Ansej, M. Hadjab a relevé que "l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs, selon les catégories de bénéficiaires et que l'Ansej n'avait pas à prendre en charge tous les chômeurs".

Rosa Mansouri

BENBOUZID A AIN TEMOUCHENT

Améliorer les taux de réussite aux examens

En marge de sa visite à la wilaya de Aïn-Témouchent dont le taux de scolarité est de 80%, le ministre de l'Éducation nationale, Boubekeur Benbouzid, est longuement revenu sur la réforme scolaire qui en est à sa 4^e année, année qui a vu l'installation de la 4^e année moyenne dans les CEM, et verra en juin prochain l'examen du BEM, un examen bilan des années de la réforme scolaire, tout comme l'examen de la 5^e année, pour la prochaine année concernant le cycle primaire. L'Etat a réuni toutes les conditions humaines et matérielles pour améliorer les structures d'accueil des élèves, en dotant les établissements scolaires de chauffages, d'outils informatiques

et surtout de personnel qualifié pour l'éducation, raison pour laquelle, les responsables aspirent à ce que les taux de réussite dans tous les cycles soient améliorés, et dans ce sens, le ministre de l'Éducation a programmé des cours de soutien pour que les élèves aient un bon enseignement.

Concernant les langues étrangères, M. Benbouzid a rappelé les objectifs de la réforme scolaire en disant qu'à la fin du cursus scolaire, l'élève aura le privilège de connaître au moins deux langues vivantes.

Quant au lever des couleurs, le ministre Benbouzid, tout en s'adressant à un directeur d'école primaire (Haj Zitoun), a insisté auprès du responsable à ce que les

leviers des couleurs se fassent au moyen de matériel technique adéquat afin d'instaurer chez l'élève l'amour de la patrie et les vraies valeurs de Novembre, et de réitérer l'exemple des Américains qui font de même chaque jour.

La visite du ministre de l'Éducation nationale dans la wilaya de Aïn-Témouchent, était l'occasion pour Benbouzid de s'enquérir de l'état du secteur de l'éducation qui, faut-il le noter, a été très sérieusement ravagé par le séisme de 1999, mais l'élan de solidarité des Algériens à travers le téléthon de 2000 a permis au secteur de l'éducation nationale de bénéficier de 39 milliards de centimes qui ont été injectés dans la réalisation

d'une bonne vingtaine d'établissements scolaires tous cycles confondus.

A noter qu'en marge de la visite du ministre de l'Éducation, une convention a été signée entre la Direction de l'éducation de la wilaya et la DJS de wilaya relative à la pratique sportive dans les établissements du moyen, une convention qui vise à encourager la pratique du sport et sa promotion, 60 cadres sportifs ont été affectés aux CEM en vue d'accomplir cette tâche.

Sur ce, le ministre s'est montré heureux de cette convention qui, si elle donne ses fruits, sera généralisée à travers tous les établissements scolaires du pays, dira Benbouzid.

S. B.

N'AYANT PLUS LE DROIT A LA BOURSE A L'ETRANGER

Ultime cri de détresse des majors de promotion algériens

Dans une correspondance adressée à la rédaction, les étudiants en Jordanie écrivent : après la décision du président de la République d'accorder des bourses aux étudiants revenus d'Irak en vue de poursuivre leurs études dans d'autres pays, il a été accordé à près de 80 étudiants de différentes spécialités de magistère et de doctorat d'être envoyés en Egypte, en Jordanie et au Liban et ce, à partir d'octobre 2003 et pour d'autres à partir de février 2004. Tois ans plus tard, et par une décision irresponsable et contraire à tous les

principes de l'université algérienne de revenir à l'université pour près de 30 étudiants.

La tutelle exige de nous de retourner les mains vides laissant tout ce que nous avons accompli et réalisé, et après toutes les sommes colossales dépensées et ce, en arguant que nous avons dépassé le délai accordé et alors qu'ils savent qu'il faut au minimum quatre ans pour préparer un doctorat. Alors que la bourse accordée varie entre deux ans et quatre mois, et trois ans.

Le plus décevant dans cette affaire est qu'il y a eu une ségrégation entre les

bénéficiaires de cette bourse sans aucun paramètre défini et concret alors on a accordé un délai à quelques-uns et il y en a d'autres à qui on a accordé trois ou six mois.

Ils justifient cet état de fait par la décision de la commission qui s'est délacée au mois de juin 2005 en Jordanie et en Egypte alors que cette commission nationale est constituée de deux experts et son président est le directeur des bourses. Pour l'heure, les étudiants payent eux-mêmes leurs études dans des conditions déplorables.

Pour rappel, le directeur de la coopération au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saâdani Arezki, à une question relative aux étudiants (100) qui préparaient un doctorat en Irak, précisera que le ministère a pris en charge leur situation et les a

transférés en Egypte et en Jordanie pour terminer leurs thèses.

Tous les étudiants sont retournés au pays hormis huit qui se trouvent en situation illégale et auxquels les lois en vigueur en la matière seront appliquées, a-t-il affirmé, précisant que ces étudiants seront tenus de rembourser le montant de la bourse qui leur a été octroyée en 2000.

Les étudiants interpellent les plus hautes autorités du pays pour qu'une décision de même de les aider de continuer leurs études soit prise pour l'octroi d'une bourse pour cette année universitaire.

"Une décision doit être prise en se basant uniquement sur les normes pédagogiques et le degré d'avancement des travaux", concluent les deux correspondances.

Meriem Ouyahia

COOPERATIVE IMMOBILIERE

AMAL EL WAID (DELY BRAHIM)

"La Cnep et le promoteur veulent vendre nos habitations aux enchères"

"Ils veulent vendre nos maisons, des habitations que nous avons construites avec nos économies !!!" se sont indignés hier les membres de la coopérative immobilière "El Amal El Waid" ex-promotion Daouia Sectal (Dely Brahim) qui crient au complot. Se disant victimes, les membres de la coopérative attendent avec angoisse la date du 10 mars prochain. Et pour cause, leurs habitations doivent être ni plus ni moins vendues aux enchères à l'initiative de la Cnep, expliquent les intervenants. Cette vente fait suite à une mise en hypothèque du terrain sur lequel ont été construites les habitations.

Les membres de la coopérative en litige avec le promoteur qui, disent-ils, a failli à ses engagements, précisent qu'ils ont signé des contrats de réservation et se sont acquittés de leurs obligations conformément aux termes de ce contrat ce qui les a obligés à se constituer en coopérative et à ester le promoteur en justice. Suite à cela, le tribunal de Bir-Mourad-Rais a rendu près de 40 jugements dans lesquels des mesures ont été prononcées. Il s'agit notamment de la mise du chantier sous séquestre et de la désignation d'experts par le tribunal pour évaluer villa par villa et cas par cas leur état d'avancement physique par rapport aux paiements effectués. Les habitants de la coopérative attirent l'attention de la direction de la Cnep sur le fait que le bien en question a été hypothéqué deux fois. Les réservataires précisent également qu'ils continuent de rembourser la Cnep et qu'ils sont en règle envers cette institution. "Concernant le promoteur, nous suggérons à la Cnep de transférer l'hypothèque du promoteur sur ce terrain et de le vendre pour récupérer la dette qu'elle détient auprès du promoteur Sectal", ajoutent-ils et de se dire surpris que la Cnep ne les écoute pas et s'engage avec le promoteur Sectal dans cette opération de vente aux enchères par voie judiciaire du terrain et des villas pourtant payées par les réservataires. "Nous pensons que la Cnep et le promoteur agissent de concert et à leur profit exclusif au détriment des familles qui se sont endettées et qui ont consenti énormément d'efforts et de sacrifices pour acquérir un toit", confient ces familles. Ces dernières, tout en affirmant qu'elles font confiance à la justice, notent que leur seul espoir actuellement pour stopper la vente aux enchères est de s'adresser aux éventuels acheteurs pour les dissuader d'acquiescer des habitations appartenant à des familles qui les ont construites avec leurs économies. La genèse de l'affaire remonte à l'année 1992 lors du lancement de la coopérative. Le promoteur s'était engagé à livrer des villas en un délai de réalisation ne dépassant pas les 20 mois. Les villas devaient être réceptionnées en 1994. Les réservataires précisent que le responsable de Sectal n'a pas respecté les dispositions contenues dans le contrat de réservation ceci en abandonnant le chantier alors que les modalités de paiement par tranches ont été respectées. "Actuellement, notre seul espoir est que la justice tranche en notre faveur et de stopper donc la vente lors de l'affaire qui passera en référé le 4 mars prochain", a déclaré hier M. Tamazight, membre de l'association.

F. Zohra B.

SUITE AUX RECOMMANDATIONS

DU 1^{er} CONGRES AFRICAIN

DE LA ROUTE

Installation d'un comité de coordination

Le Comité technique permanent de coordination du Congrès africain de la route (CAR) a été installé, hier, à Alger par le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul en sa qualité de président du CAR. Cette instance, qui vient en application des résolutions du 1^{er} CAF organisé à Alger en décembre 2005, est composée de représentants d'une vingtaine de pays africains. Ces derniers devront se pencher sur les problèmes liés à la route, spécifiques au continent africain. L'objectif étant de formuler des propositions concrètes visant à l'amélioration des paramètres du réseau routier africain. Ces propositions ayant trait à la sécurité, au désenclavement, à l'accessibilité, à la fluidité et au respect de l'environnement seront par la suite soumises à l'appréciation des ministres africains des Travaux publics à l'occasion d'une prochaine rencontre. Une fois validées, les propositions du comité technique permanent de coordination du CAR seront présentées d'une seule voix "africaine" lors du Congrès mondial de la route prévu en septembre prochain à Paris. L'Afrique avec ses 2 millions de kilomètres de routes dont seulement 30 % sont revêtues enregistre un retard considérable en matière de qualité du réseau routier et son importance sociale et économique. Mais les disparités entre les différents pays sont très importantes allant de moins de 10% de réseau routier bitumé à environ 50% dans d'autres. Mais en moyenne sur 100 km de route, seuls 7 km sont couverts. Il convient de noter que sur environ 100 millions de tonnes de bitume consommé annuellement à travers le monde pour le revêtement des routes, seuls 2 à 3 millions sont utilisés en Afrique, soit l'équivalent de ce qui est consommé en Chine.

Lotfi M.

AVIS DE DECES

Les familles Aït-Quazzou et Ben Amri ont l'immense douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Mme Aït-Quazzou née Ben Amri Ouiza

à l'âge de 67 ans. L'enterrement aura lieu mercredi 28-02-2007 au village Aït Hichem commune Aït Yahia.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.